

Séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons tenue à la demande du président, en vertu de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*, le 5^e jour du mois de juillet 2022, à compter de 19 h, à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

Membres	Nom	Catégorie	Présent	Absent
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X	
	Antoine Prévost	Membre parent – District 2	X	
	Martine Tremblay	Membre parent – District 3	X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X	
	Maxime Paradis	Membre parent – District 5	X	
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X	
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X	
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X	
	Martin Thériault	Directeur d'établissement d'enseignement	X	
	Isabelle Dagneau	Membre du personnel d'encadrement	X	
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Poste vacant	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines		
	Jacky Mathieu	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	X	
	Kévin Roy	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X	
	France Dumont	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X	
	Isabelle Poulin-Rioux	Personne âgée de 18 à 35 ans	X	
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X	
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X	
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X	
Invités	Luc Grandchamp			

1.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le directeur général souhaite la bienvenue aux membres.

2.

CA22-225 – Ordre du jour

Sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Inscription au procès-verbal du nom des membres désignés du conseil d'administration
4. Assermentation des membres par le directeur général (art. 143. LIP)
5. Police d'assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants
Période de questions réservée au public
Points de décisions
6. Désignation du président et du vice-président du conseil d'administration (parmi les membres parents)
7. Nomination des membres des comités du conseil d'administration
7.1. Comité de gouvernance et d'éthique
7.2. Comité de vérification
7.3. Comité des ressources humaines
8. Contrats de transport scolaire – prolongation
9. Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie – nomination des membres
10. Vente de fibres optiques à Cogeco
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
11. Levée de la séance
12. Prochaine séance : 27 septembre 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.**Inscription au registre des procès-verbaux et serment des administrateurs**

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général procède à l'assermentation des personnes énumérées ci-après aux dates indiquées en marge de chacun des noms y apparaissant.

4.

La personne assermentée prête le serment suivant :

Je, _____, soussigné(e), administrateur(trice), fais serment ou affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Administrateur	Catégorie	Date de l'assermentation
Maxime Paradis	Membre parent – District 5 Écoles Gendreau, Sacré-Cœur de Coaticook, Louis-Saint-Laurent de Compton, Saint-Camille, des Trois-Cantons et Ste-Edwidge et Ligugé	Par le directeur général le 5 juillet 2022
France Dumont	Membre de la communauté Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	
Martin Thériault	Directeur d'établissement d'enseignement	

(voir Annexe CA415-2022-2023-001)

5.**Police d'assurance responsabilité couvrant les administrateurs et dirigeants**

La secrétaire générale dépose aux membres un certificat confirmant la couverture applicable en matière de responsabilité des administrateurs et des dirigeants, lequel est joint en annexe CA425-2022-2023-001.

Période de questions réservée au public

N/A.

6.**CA22-226 – Nomination à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons**

Considérant les termes de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président;

Considérant que le mandat du président prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Considérant l'unique candidature déposée;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu de nommer monsieur Antoine Prévost, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, pour une période correspondant à la durée de son mandat à titre d'administrateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22-227 – Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

Considérant les termes de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un vice-président;

Considérant que le mandat du vice-président prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Considérant l'unique candidature déposée;

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu de nommer monsieur Maxime Paradis, vice-président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, pour une période correspondant à la durée de son mandat à titre d'administrateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.**CA22-228 – Nomination des membres des comités du conseil d'administration**

Considérant les termes de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification ainsi qu'un comité des ressources humaines;

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration de déterminer la composition de ces comités;

Après échanges entre les membres, sur la proposition de monsieur Antoine Prévost, il est résolu de nommer les personnes suivantes pour siéger sur chacun des comités ci-après décrits, le tout selon les mandats figurant ci-bas :

Comité de gouvernance et d'éthique
<p>Composition :</p> <p>Antoine Prévost, Cléo Guillemette, Jacky Mathieu, Isabelle Dagneau et France Dumont</p> <p>Mandat (art. 193.1 LIP) :</p> <p>Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.</p>
Comité des ressources humaines
<p>Composition :</p> <p>François Lessard, Isabelle Poulin-Rioux, Martine Tremblay et Martin Thériault</p> <p>Un poste est laissé vacant, lequel sera comblé suite au prochain appel de candidatures visant à combler le poste laissé vacant pour le représentant de la communauté – catégorie « Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines ».</p> <p>Mandat (art. 193.1 LIP) :</p> <p>Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire.</p>
Comité de vérification
<p>Composition :</p> <p>Annie Hébert, Alexis Perrault, Kevin Roy, Alexandre Dumas et Maxime Paradis</p> <p>Mandat (art. 193.1 LIP) :</p> <p>Le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière.</p>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**8.****CA22-229 – Contrats de transport scolaire - prolongation**

Considérant la formation d'un comité de négociation des contrats de transport scolaire composé des représentants du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons : monsieur Martial Gaudreau, directeur général, madame Dany Grégoire, directrice des services de l'enseignement et du transport scolaire et madame Julie Martineau, coordonnatrice des services de l'enseignement et du transport scolaire et de 6 représentants des transporteurs;

Considérant que le *Règlement sur le transport des élèves* permet de négocier de gré à gré avec les transporteurs scolaires et que cette méthode représentait aussi le souhait des différents intervenants;

Considérant les enjeux des transporteurs (indexation vs poussée inflationniste, pénurie de main-d'œuvre, électrification du transport) et le souhait qu'il y ait une bonification de l'enveloppe du transport scolaire;

Considérant que le ministère de l'Éducation du Québec a complètement revu son modèle de calcul de l'indexation et que les nouveaux paramètres d'allocation du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons sont connus depuis le 30 juin dernier;

Considérant qu'un délai supplémentaire est requis pour finaliser les négociations avec les transporteurs;

Considérant le souhait d'assurer le transport des élèves pour la prochaine rentrée scolaire et que le processus de négociation n'est pas terminé;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer les prolongations des contrats de transport selon le projet d'entente joint en annexe CA455-2022-2023-001 du présent procès-verbal et dans le respect des encadrements financiers annoncés par le ministère de l'Éducation du Québec, et ce, jusqu'au renouvellement des contrats de transport actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.**CA22-230 – Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie – nomination des membres**

Considérant qu'en vertu de l'article 26 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie doit être formé au sein du centre de services scolaire;

Considérant que ce comité a pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant le comportement d'un administrateur susceptible de contrevenir au règlement;

Considérant que le comité doit être formé de trois membres possédant une expérience, une expertise ou un intérêt marqué soit en matière d'éducation, notamment, mais sans s'y limiter un ancien commissaire ou ancien administrateur scolaire, soit en matière de déontologie et d'éthique;

Considérant qu'à la date de leur nomination et pendant leur mandat, les membres du comité d'enquête ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci;

Considérant l'intérêt pour les centres de services scolaires de la région de Sherbrooke, des Sommets, des Hauts-Cantons et du Val-des-Cerfs de procéder conjointement à la sélection des membres du comité;

Considérant les candidatures reçues par suite des affichages et les démarches d'évaluation de celles-ci effectuées par un comité composé des présidents des comités de gouvernance et d'éthique des quatre centres de services scolaires;

Considérant que conformément au règlement, la nomination des membres du comité doit être faite par suite du vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu :

a) de nommer à titre de membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie :

Nom	Catégorie
Me Madeleine Lemieux, avocate	Personne ayant une expertise en matière de déontologie et d'éthique
André Barrette	Personne possédant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation
Violaine Franchomme-Fossé	Ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire

b) de fixer la durée du mandat des membres du comité d'enquête à 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**10.****CA22-231 – Vente de fibres optiques à Cogeco**

Considérant que Cogeco Connexion inc. souhaite faire l'acquisition de deux fibres optiques, propriété du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC), tel qu'il appert du projet de convention joint en annexe CA450-2022-2023-001 du présent procès-verbal;

Considérant que le CSSHC dispose de fibres optiques excédentaires qu'il est disposé à céder à Cogeco Connexion inc.;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'autoriser le directeur général à procéder à la signature de la convention de vente de deux fibres optiques, jointe en annexe CA450-2022-2023-001 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**Période de questions réservée au public**

N/A.

11.**Levée de la séance**

À 19 h 35, sur la proposition de madame Cléo Guillemette la séance est levée.

12.**Prochaine séance**

Le mardi 27 septembre 2022 à 19 h.

M. Antoine Prévost, président

Me Annie Garon, secrétaire générale